



Université Paris 8 - 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis
Métro ligne 13, Saint-Denis Université

Inscription :
Tarif normal : 30 €
Enseignants, étudiants : gratuit

Pour l'inscription au colloque, veuillez envoyer un message contenant votre nom, organisme et adresse électronique au plus tard le 29 octobre 2010 à l'adresse suivante :
forcesdudroit@univ-paris8.fr

Colloque organisé en partenariat avec l'EFB et avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice et la communauté d'agglomération Plaine Commune



Colloque



Photographie de Daphné Le Sergent



UNIVERSITÉ
PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS

vendredi 12 novembre 2010

La lutte contre l'immigration irrégulière par l'Union Européenne : quelle légalité ?

Organisation : Laurence Dubin, professeur de droit public,
responsable du Laboratoire Forces du droit, université Paris 8

Université Paris 8
Amphi D001 - 9.15 - 18.00
Contact : forcesdudroit@univ-paris8.fr

PROGRAMME

9.15

Ouverture du colloque et allocution d'accueil

Pascal BINGZAK, Président de l'université de Paris 8

Propos introductifs

Laurence DUBIN, Professeur de droit public à l'université de Paris 8

« La répartition des compétences en matière migratoire entre les Etats membres et l'Union »

Eleftheria NEFRAMI, Professeur de droit public à l'université de Paris 13

10.00 – 12.30 « Le contrôle du franchissement des frontières extérieures de l'Union Européenne »

sous la Présidence de Danièle LOCHAK, Professeur émérite de droit public à l'université de Paris 10

« Le fichage : quelle utilisation pour quel respect des libertés individuelles ? »

- Rapport général de Ségolène BARBOU DES PLACES, Professeur de droit public à l'université de Paris 12

« L'action de Frontex : quelle transparence pour quelle légalité ? »

- Rapport général de Claire RODIER, Vice présidente de Migreurop
- Discutant sur la légalité de l'action de Frontex au regard du droit international : Mouloud BOUMGHAR, Professeur de droit public à l'université du Littoral

11.00 Discussion générale

Pause

11.30

« L'externalisation du contrôle auprès des Etats tiers »

- Rapport général de Christel COURNIL, Maitre de conférences à l'Université de Paris 13
- Discutant sur la réadmission : Jean MATRINGE, Professeur de droit public à l'université de Versailles

Discussion générale

12.30 Déjeuner libre

14.15 - 18.00 « L'harmonisation des règles relatives au séjour irrégulier »

sous la présidence de Carlo SANTULLI, Professeur de droit public à l'université de Paris 2

« La pénalisation de l'entrée et du séjour irrégulier »

- Rapport général de Elspeth GUILD, Professeur à l'université Radboud de Nimègue
- Discutant sur le délit de solidarité : Vincent TCHEN, Maitre de conférences à l'université de Versailles

« La pénalisation du travail irrégulier »

- Rapport général d'Isabelle DAUGAREILH, Directrice de recherches au CNRS
- Discutant : Violaine CARRERE, Chargée d'études au Gisti

15.40 Discussion générale

Pause

16.05

« Les conditions du retour de l'étranger irrégulier »

- Rapport général de Serge SLAMA, Maitre de conférences à l'université Evry Val-d'Essonne
- Discutant sur les garanties constitutionnelles et la rétention : Olivier LECUCQ, Professeur de droit public à l'université de Pau et des pays de l'Adour
- Discutant sur la décision de retour et l'interdiction d'entrée sur le territoire de l'Union : Francesco MARTUCCI, Professeur de droit public à l'université de Strasbourg

17.05 Discussion générale

17.45 Conclusions générales

« L'étranger irrégulier et l'Europe : quel statut pour quelle justification ? »

Catherine TEITGEN-COLLY, Professeur de droit public à l'Université Paris 1